

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
--:

DECRET N°69-114/PR-SGG
du 5 mai 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le
référéndum du 28 juillet 1968 ;
VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation
du Gouvernement ;
VU le Message porté N°223/MDRC/Cab. du 30 avril 1969,

D E C R E T E :

Article 1er - A compter du 5 mai 1969, Mr Stanislas Yédomon KPOGNON,
Ministre de l'Economie et des Finances, assurera l'intérim du
Ministre du Développement Rural et de la Coopération pendant
l'absence de Mr Adrien AHANHANZO GLELE.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 5 Mai 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Ampliatiions : PR 4 - CS 6 - CES 5
MDRC-MEF 4 - Ministères 8 - SGG 4
SGPR 1 - IAA 1 - Gde Chanc. 1 -
DGAJL 2 - DEP 2 - Dtion Stat. 2
DN 1 - DCCT 1 - DN 1 - JORD 1.



Emile-Derlin ZINSOU